
Compte rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2020

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Installation du Conseil Municipal

Préambule : M. le Maire fait état de la charte de l'élu local et en donne lecture. Il rapporte un extrait du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le chapitre 3 relatif à l'exercice de l'élu au cours de son mandat. M. le Maire souligne notamment le droit à la formation, le remboursement de certains frais engagés par les élus, l'engagement de l'élu local et les relations avec les communautés de communes. Il souligne que la loi Engagement et Proximité de décembre 2019 vient en appui de tout cela et a fait évoluer le statut de l'élu.

- ✓ **Commissions communales** : M. le Maire informe le conseil municipal que le CGCT permet d'instaurer des commissions communales pour la bonne gestion des services, certaines étant obligatoires. M. le Maire explique que les commissions ne prennent pas de décisions mais étudient les dossiers en amont afin d'émettre un avis pour éclairer les décisions prises par la municipalité ou lors des séances de conseil municipal. Un vice-président sera désigné lors de la première séance sans instauration d'un règlement intérieur mais M. le Maire souligne que l'investissement des élus au sein de ces commissions est primordial pour l'exercice démocratique.
 - **Commission d'Appel d'Offres** : M. le Maire explique le fonctionnement de cette commission obligatoire chargée d'examiner les offres faites par les candidats dans le cadre des marchés publics. Ceci à des fins d'équité et de bonne gestion de l'argent public notamment. Cette commission, pour les communes de moins de 3500 habitants, est composée du maire et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au scrutin de liste. La liste présentée suivante est élue à l'unanimité : titulaires - Christian RONDINEAU, François RISETTI, Jean-Baptiste SAUVAGE / suppléants – Xavier GAUTHIER, Inès MARTINS, Sylvain PLUMÉ. Cette composition de commission est adoptée à l'unanimité.
 - **Commission communale des impôts directs** : M. le Maire informe les élus que cette commission obligatoire en corrélation avec les services fiscaux permet d'évaluer les valeurs locatives des biens bâtis et non bâtis sur la commune. Il convient de soumettre 24 candidatures au directeur départemental des finances publiques qui désignera 6 membres titulaires et 6 membres suppléants en plus du maire ou de son adjoint délégué. Cette proposition doit être effectuée dans les 2 mois qui suivent l'élection du maire et des adjoints, soit jusqu'au 26 juillet prochain. D'ores et déjà, Olivier MESNARD, Marine THOMMEREL, Magali MORIN, Jean-Baptiste SAUVAGE, Julien MARTIN et Michèle CHEUVRY ont fait savoir qu'ils se proposaient en tant que titulaires, Xavier GAUTHIER, Isabelle ROY, Christian RONDINEAU et Cécile ROY-BOUTELOUP en tant que suppléants. Cette liste sera élargie avec d'autres contribuables de la commune et présentée lors du prochain conseil municipal pour être proposée au directeur départemental des finances publiques. Ces propositions sont retenues dans l'immédiat avant adoption au prochain conseil municipal.

- **Commission de contrôle des listes électorales :** M. le Maire précise que cette commission obligatoire, constituée d'un élu communal, d'un représentant de l'Administration désigné par le Préfet et d'un représentant du Tribunal judiciaire désigné par son Président, statue sur les recours administratifs et s'assure de la régularité de la gestion des listes électorales communales. Il rappelle que le maire, les adjoints et conseillers détenant une délégation en la matière ne peuvent pas siéger à cette commission. Inès MARTINS propose de siéger à cette commission, un suppléant est conseillé pour respecter le quorum de 100 % nécessaire à la tenue de ces commissions. Anita RAVION propose d'être suppléante. Cette représentation communale pour cette commission est adoptée à l'unanimité.

- **Commission de gestion des ressources humaines et financières :** M. le Maire énonce les domaines d'actions de cette commission à savoir :

- gestion du personnel communal,
- préparation et élaboration des documents financiers de la commune,
- étude et suivi des contrats de prestations et d'assurances,
- analyse financière des projets avec gestion de la dette et des emprunts,
- examen des demandes de subvention des associations.

Frédéric DUPEY, Cécile ROY-BOUTELOUP, Marine THOMMEREL, Xavier GAUTHIER, Jean-Baptiste SAUVAGE, Inès MARTINS et Sylvain PLUMÉ se proposent pour cette commission, proposition adoptée à l'unanimité. Julien MARTIN demande s'il est possible de venir ponctuellement à des commissions dont on ne fait pas partie, M. le Maire stipule que ceci est possible si la personne est invitée en tant qu'expert ou éclairer sur les dossiers traités, sinon il faut créer des comités qui peuvent être constitués de personnes extérieures au conseil municipal.

- **Commission des affaires scolaires, enfance et jeunesse :** M. le Maire énonce les domaines d'actions de cette commission à savoir :

- étude et proposition du budget scolaire
- étude et suivi des demandes de l'équipe enseignante
- questions en lien avec le périscolaire (cantine et garderie)
- actions jeunesse et petite enfance
- participation au conseil d'école

Frédéric DUPEY, Cécile ROY-BOUTELOUP, Isabelle ROY, Marine THOMMEREL, Xavier GAUTHIER, Jean-Baptiste SAUVAGE et Inès MARTINS se proposent pour cette commission. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Au vu du prochain conseil d'école programmé le 29 juin, les représentants de cette instance, soit le maire ou son représentant et un conseiller sont désignés immédiatement, il s'agit de Xavier GAUTHIER et Cécile ROY-BOUTELOUP.

- **Commission de la qualité de vie, de la solidarité et de l'action sociale :** M. le Maire énonce les domaines d'actions de cette commission à savoir :

- Réflexions sur les actions à mener pour redynamiser la vie locale
- Attributions de créneaux d'occupation des salles communales aux associations
- Organisation d'événements et activités culturelles et sportives (par la commune exemple du banquet, par les associations)

- Soutien et promotion des commerçants et entreprises de la commune
- Services au public (bibliothèque, Agence Postale Communale, gestion salles municipales)
- Actions spécifiques en faveur des personnes en difficulté
- Examen des demandes de logement social
- Prévention nuisances de voisinage. Sur ce dernier point, M. le Maire insiste sur le fait qu'il est important d'être dans le dialogue pour désamorcer les conflits potentiels.

Frédéric DUPEY, Cécile ROY-BOUVELOUP, Anita RAVION, Christian RONDINEAU, Marine THOMMEREL, Magali MORIN, François RISETTI, Jean-Baptiste SAUVAGE, Julien MARTIN, Inès MARTINS, Isabelle ROY, Michèle CHEUVRY se proposent pour cette commission. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Commission travaux, cadre de vie et sécurité** : M. le Maire énonce les domaines d'actions de cette commission à savoir :

- Travaux liés à la création et entretien des bâtiments communaux
- Travaux d'entretien voirie et fossés
- Eclairage public, sécurité routière et piétonne, accessibilité
- Lutte contre les nuisances sonore et environnementales (autoroute, voies ferrées...)
- Espaces verts, fleurissement, biodiversité
- Urbanisme : demandes et PLU

Christian RONDINEAU, Olivier MESNARD, François RISETTI, Jean-Baptiste SAUVAGE, Cécile ROY-BOUVELOUP, Sylvain PLUMÉ, Julien MARTIN, Magali MORIN se proposent pour cette commission. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Commission communication et démocratie participative** : M. le Maire énonce les domaines d'actions de cette commission à savoir :

- Gestion, animation et développement des vecteurs de communication
- Réunions publiques thématiques et suivi
- Réflexion sur la création de nouvelles commissions ou comités consultatifs
- Accueil des nouveaux arrivants
- Contacts avec la Presse

Cécile ROY-BOUVELOUP, Magali MORIN, Jean-Baptiste SAUVAGE, Xavier GAUTHIER, Julien MARTIN et Inès MARTINS se proposent pour cette commission. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- ✓ **Election des délégués auprès des syndicats intercommunaux** : M. le Maire explique aux élus qu'il convient à chaque nouveau mandat local de désigner des délégués communaux représentant la commune au sein de divers syndicats intercommunaux ou organismes extérieurs.

- **Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI)** : Pour ce syndicat dont le rôle est la gestion, le suivi et l'aménagement des milieux aquatiques de la Vallée de l'Indre, François RISETTI est désigné en tant que titulaire et Sylvain PLUMÉ en tant que suppléant.

- **Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire (SIEIL) :** Pour ce syndicat qui gère l'électrification et l'extension des réseaux d'énergie sur le territoire départemental, Christian RONDINEAU est désigné comme titulaire et Frédéric DUPEY comme suppléant.
 - **Syndicat Mixte de Collecte et de Traitements des Ordures Ménagères du Chinonais (SMICTOM) :** Pour ce syndicat dont le rôle est la collecte et le traitement des ordures ménagères, Anita RAVION est désignée comme titulaire et Cécile ROY-BOUVELOUP comme suppléante.
 - **Association des Communes d'Indre et Loire-- Projet grandes infrastructures LGV SEA et élargissement A10 :** Pour ce syndicat dont le rôle est d'être force de discussion et de proposition pour la LGV SEA et l'élargissement A10, Frédéric DUPEY est désigné comme titulaire et Sylvain PLUMÉ comme suppléant.
 - **Comité National d'Actions Sociales :** Le représentant désigné pour ce comité national gérant l'Action Sociale et les Œuvres Sociales du Personnel Communal est Frédéric DUPEY.
 - **Correspondant Défense :** Le représentant désigné est Frédéric DUPEY, ce rôle a pour vocation de développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense.
 - **Candidatures pour les commissions d'appel d'offres et DSP intercommunales :** M. le Maire informe les élus que la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre va constituer sa commission d'appel d'offres (CAO) et sa commission de délégation de service public (DSP), ces deux commissions sont constituées d'un Président, de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants et invite les communes à présenter des candidats à ces instances. Frédéric DUPEY et Julien MARTIN se portent candidats en tant que titulaires à ces commissions.
 - ✓ **Délégations permanente au Maire :** M. le Maire informe les élus que l'article L2122-22 du CGCT permet au conseil municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences au maire. Après lecture des 24 thématiques concernées, les élus décident à l'unanimité de confier à M. le Maire ces délégations hormis les points 5, 12, 15, 18, 21 et 22 tels que définis dans ledit article du CGCT.
 - ✓ **Délégations aux adjoints et conseillers délégués :** Suite à la délégation du conseil municipal au Maire, M. le Maire peut, à son tour, octroyer des délégations à ses adjoints. Ainsi, les 3 adjoints élus lors de la séance d'installation du conseil municipal vont bénéficier par voie d'arrêté du Maire de certaines délégations, à savoir :
 - 1^{er} adjoint – Xavier GAUTHIER sera délégué aux ressources humaines, aux affaires générales et à la vie scolaire-enfance-jeunesse
 - 2^{ème} adjoint – Magali MORIN sera déléguée au développement économique, à l'action sociale, au sport et l'animation du territoire
 - 3^{ème} adjoint – Sylvain PLUMÉ sera délégué aux affaires techniques, à la sécurité, au développement durable et au cadre de vie
- M. le Maire propose de mettre en place également 3 conseillers délégués avec octroi d'indemnités, à savoir :
- Julien MARTIN sera délégué à la communication
 - Anita RAVION sera déléguée à la vie culturelle et intergénérationnelle
 - François RISETTI sera délégué à l'aménagement des espaces verts et à l'entretien des voiries et fossés

Les élus ont adopté à l'unanimité ces propositions.

- ✓ **Indemnités des élus** : M. le Maire présente les textes de lois référents en matière de création de postes de conseillers délégués et d'octroi d'indemnités aux élus. Il soumet donc au vote les indemnités du Maire, des trois adjoints et des trois conseillers délégués définies respectivement à hauteur de 46 %, 12 % et 6 % de l'indice de référence prévu par la loi. Les élus ont voté à l'unanimité ces propositions.
- ✓ **Frais de formations et de déplacements des élus** : M. le Maire présente la possibilité pour les élus non indemnisés que leurs frais de formations et de déplacements soient pris en charge dans la limite permise par les textes de lois.

Intercommunalité

- **Fonds renaissance** : M. le Maire informe les élus que le Conseil Régional a initié un fonds d'aide aux entreprises et artisans connaissant des difficultés financières liées à la crise sanitaire du covid19. Un recensement a été fait début mai via un questionnaire remis à chaque activité commerciale de la commune. M. le Maire a rencontré ceux qui avaient donné suite. Toutes les entreprises ou artisans ne peuvent pas prétendre à ce dispositif. Il précise que la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre souhaite soutenir les très petites entreprises (TPE) dans cette période exceptionnelle, avec la mise en place d'une aide directe pour faciliter la reprise de l'activité. M. le Maire soutiendra les demandes faites dans le cadre de ce fonds intercommunal TPE.

Travaux communaux

- **Point bâtiment scolaire et avenant** : M. le Maire rappelle aux élus le projet de création d'un bâtiment scolaire constitué de 2 salles de classe et d'un bureau de direction. Il informe qu'un avenant sur le lot maçonnerie d'un montant de 11 220 €HT est présenté suite à la nécessité de renforcement de la dalle mise à jour à la suite d'une étude géotechnique réalisée tardivement. Les élus acceptent à l'unanimité ce devis inéluctable mais souhaitent qu'une mise au point soit faite rapidement avec l'architecte et les entreprises intervenantes pour anticiper d'éventuelles coûts supplémentaires et avoir une vision globale du budget. M. le Maire fera ce point avec l'architecte. M. le Maire précise qu'une ouverture de classe est prévue pour la rentrée 2020-2021 et que celle-ci sera installée temporairement dans la salle informatique non utilisée actuellement.

Budget – Finances

- **Autorisation permanente de poursuite** : M. le Maire informe qu'une autorisation permanente au Trésorier de Sorigny est signée afin de lui permettre de poursuivre le recouvrement contentieux des titres de recettes de la commune.
- **Vote du Compte Administratif (CA) 2019 suite régularisation** : Après observations de la Préfecture sur le CA 2019, M. le Maire informe les élus qu'une régularisation budgétaire va être nécessaire. Ce point sera étudié et est donc reporté à la séance prochaine.
- **Prêt bâtiment scolaire** : M. le Maire informe les élus qu'il a échangé avec Roland MARIAN, ancien maire, pendant la période de confinement sur la nécessité de faire un emprunt pour le financement des travaux du bâtiment scolaire. Ainsi, après étude et discussion, un emprunt de 150 000 € sur 25 ans au taux de 0,84 % a été contracté en mai dernier, afin de bénéficier des meilleurs taux, auprès de la Banque des Territoires. M. le Maire ayant présenté toutes les offres reçues, les élus à l'unanimité approuvent et entérinent ce prêt dans ces conditions.
- **Taux impôts locaux** : M. le Maire informe les élus qu'en application de la loi de finances 2020, il est préconisé de geler les taux communaux prenant en compte cette année la disparition de la taxe d'habitation. Ainsi, les élus décident, à l'unanimité, de maintenir les taux communaux sur 2020 : Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (soit 12,42 %) et Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (soit 26,38%).

- **Livres de fin d'année pour les CM2** : Chaque année, les élus offrent aux élèves de CM2 un livre lors de la fête de l'école. Des ouvrages ont été commandés pendant la période de confinement qui seront offerts par les élus lors d'un temps à programmer avant les vacances scolaires.
- **Feu artifice du 14 juillet** : Le fournisseur habituel du feu d'artifice a sollicité la commune sur son souhait de tirer un feu d'artifice cette année. Les élus trouvent que cette période de crise sanitaire n'est pas propice à organiser des festivités ou s'intégrerait ce feu d'artifice. Certains élus manifestent l'idée de maintenir justement un moment festif pour couper de la morosité actuelle. Le 14 juillet semble trop proche pour que ce type de rassemblement soit permis légalement et aucune association n'est porteuse d'un projet festif cette année. La projection d'une autre manifestation sur septembre, à l'instar du marché gourmand qui se déroulait il y a quelques années, n'est pas une échéance envisageable. Ainsi, M. le Maire souhaite que la commission afférente réfléchisse à ce point.

Urbanisme

- **Point lotissement « les barons »** : M. le Maire informe du démarrage de la 3^{ème} tranche du lotissement « les barons » et précise que les élus sont conviés aux réunions de chantier qui se déroulent le mardi. Sylvain PLUMÉ se rendra disponible pour la prochaine date.

Dates à retenir

- Commission communication **Jeudi 18 juin** à 20h00 – salle du conseil municipal
- Réunion avec les associations **Jeudi 25 juin à 18h30 salle du conseil municipal** pour les demandes de créneaux dans les salles communales
- Conseil d'école **Lundi 29 juin** à 18h00 – salle du conseil municipal
(Xavier GAUTHIER fait part de sujets à aborder : l'effectif croissant au service de restauration scolaire nécessitant peut-être 2 services et les conséquences sur les horaires d'école – les serviettes en papier ou tissu)
- Conseils municipaux **Vendredi 3 juillet** à 20h00 – **11 septembre – 16 octobre 4 décembre** – lieu à définir

Questions diverses

- **Reprise associations sportives et covid 19** : M. le Maire informe que le Badminton a repris suite à la production d'un protocole sanitaire mis en adéquation avec le protocole de la salle. Le Ball-Trap a également transmis un protocole sachant qu'ils exercent à l'extérieur sans utilisation de salle. Le Jardin de Demain a, lui aussi, transmis un protocole sanitaire pour une reprise de leur activité en plein air.
- **Banquet du 8 mai** : M. le Maire rapporte que ce banquet festif est fort apprécié et qu'il pourrait donc être reporté dans l'année 2020. La commission ad hoc travaillera sur ce sujet.
- **Prime période COVID** : M. le Maire a maintenu le CIA (prime semestrielle) pour les agents communaux sur leur temps réel de présence. Un bonus de 50 € est octroyé aux agents ayant effectivement travaillé sur la période de confinement. La commission du personnel travaillera sur ces aspects de ressources humaines également.
- **Budget communal** : Xavier GAUTHIER souhaiterait qu'une présentation du budget communal soit faite aux nouveaux élus, ceci pourrait être fait hors conseil municipal.

Le secrétaire de séance